

# PLANTES INVASIVES ?

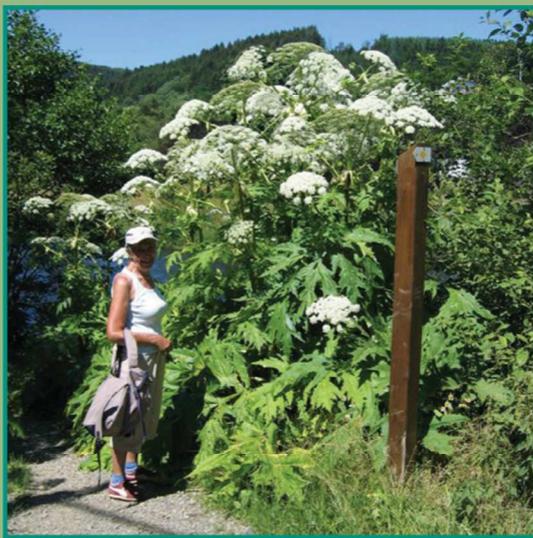
## Qui sont-elles ?

La berce du Caucase, la balsamine de l'Himalaya et les renouées asiatiques, pour ne reprendre que trois parmi les plus répandues, sont des plantes invasives. Ce sont des plantes exotiques envahissantes qui constituent une menace écologique en prenant petit à petit la place des espèces indigènes. Ainsi elles banalisent la flore de notre terroir et plus particulièrement de nos fonds de vallée en provoquant une forte diminution de la biodiversité.

Certaines d'entre elles représentent un problème sanitaire mais toutes constituent un problème écologique et économique important (lié au coût pour les faire régresser sinon disparaître). Ce sont les principales raisons pour lesquelles l'implication de tous est nécessaire pour participer à leur régression, voire idéalement à leur éradication. L'ampleur de la tâche est énorme, mobilisons-nous tous contre ces envahisseurs!



## COMMENT LES RECONNAÎTRE ?



### La berce du Caucase

Plante bisannuelle à pluriannuelle d'une hauteur comprise entre 1,5 et 4 mètres, pubescente et robuste, fleurissant de juin à juillet et dont la sève est photosensibilisante (le contact entre la peau et la sève suivi d'une exposition au soleil peut provoquer des brûlures allant jusqu'au 3ème degré).

Inflorescence de couleur blanche en ombelles composées dont le diamètre de la principale est compris entre 20 et 50 cm. Les feuilles sont dentées et profondément découpées. La tige de la plante est robuste, cannelée, creuse, souvent couverte de taches rouges-pourpres et de poils clairs assez grossiers.

### La balsamine de l'Himalaya

Il s'agit d'une plante annuelle de hauteur comprise entre 1 et 2,5 mètres, glabre, fleurissant de mi-juin à octobre.

Les fleurs à corolle longue de 2,5 à 4 cm, de couleur pourpre à blanche présentent un éperon atrophié. Les feuilles pétiolées, très fines à bout pointu, finement dentées en scie sont de couleur vert sombre et généralement rougeâtres au niveau de la nervure principale. La tige est charnue, cannelée, translucide, creuse, rougeâtre et forme des bourrelets au-dessus des nœuds. Quand les fruits de la plante sont mûrs, ils s'ouvrent brutalement au moindre choc en projetant les graines à plusieurs mètres.



### Les renouées asiatiques

Il s'agit d'une plante vivace, d'une hauteur comprise entre 1 et 2,5 mètres (voire 4 mètres), fleurissant d'août à octobre. La tige est robuste, légèrement striée, souvent tachetée de rouge, creuse et noueuse (elle ressemble un peu à un bambou). Les feuilles de couleur verte sont de formes variables (cordée à triangulaire). Les fleurs sont blanc verdâtre, disposées en grappe à l'aisselle des feuilles.



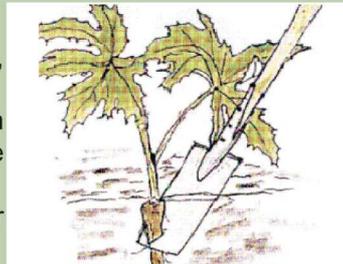
## LES MOYENS DE GESTION

Il est indispensable d'appliquer strictement les techniques préconisées ci-dessous pour que les effets soient positifs et durables.

### La berce du Caucase

**Attention :** La sève de la berce du Caucase étant photosensibilisante, il y a un risque de brûlure. Afin d'éviter tout contact avec la peau et les yeux, il est indispensable de la gérer avec un équipement complètement imperméable : bottes, gants jusqu'au coude, visière, pantalon et veste à capuchon.

- Gérer la plante en fleurs et la plante susceptible de l'être, avant la formation des graines, mi-juin.
- Couper sous le collet (renflement de la racine), à 10-15 cm sous le niveau du sol à l'aide d'une bêche ou extirper l'entièreté de la racine.
- Retirer la terre autour du collet afin d'accélérer le séchage sur place. Ne pas composter.
- Après coupe de l'individu, sectionner la tige à même le sol afin d'éviter toute reprise d'inflorescences latérales. Rassembler les résidus en un minimum de tas.
- Répéter la gestion pendant plusieurs années successives pour épuiser l'éventuelle banque de graines du sol.

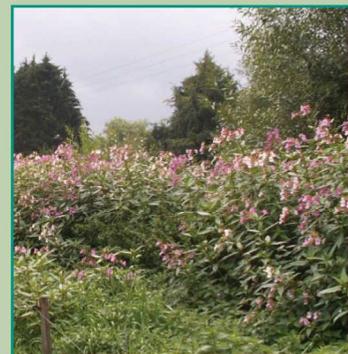


Le Service Public de Wallonie a mis en place un site internet par lequel chaque citoyen peut collaborer à la lutte contre la berce du Caucase en localisant lui-même ses observations de cette plante:

<http://www.wallonie.be/berce>

### La balsamine de l'Himalaya :

- Gérer la plante en fleurs avant la formation des graines, début juillet.
- Arracher l'intégralité de la plante ou faucher en-dessous du premier noeud afin d'éviter toute reprise.
- Rassembler les plantes coupées ou arrachées en un tas en milieu ouvert et en dehors des zones inondables. Ne pas composter.
- Réaliser une 2e gestion 3 semaines plus tard.
- La première année, réaliser une 3e gestion trois semaines après la deuxième.
- Répéter la gestion pendant plusieurs années successives pour épuiser l'éventuelle banque de graines du sol.



### Les renouées asiatiques

Il n'existe à ce jour aucune technique de gestion à l'efficacité scientifiquement avérée qui puisse être utilisée sur le domaine public et en bords de cours d'eau. Pour éviter la dispersion de ces plantes, il est conseillé de :

- ne pas utiliser en remblai des terres ayant été colonisées par des renouées asiatiques ;
- ne pas les composter ;
- ne pas les faucher. Si une coupe doit impérativement être réalisée, utiliser de préférence un sécateur, laisser sécher les résidus de coupe sur le site envahi.



**Si vous avez ces plantes dans votre jardin et si vous souhaitez plus d'informations sur les méthodes de reconnaissance et/ou de gestion:**

Nous vous recommandons vivement de consulter le site internet de l'Unité Biodiversité et Paysage de l'ULg-Gembloux Agro-Bio Tech : <http://www.fsagx.ac.be/ec/gestioninvasives/Pages/Accueil.htm>

Dans la colonne de droite, cliquez sur l'onglet «Documents disponibles». Vous pourrez y télécharger les fiches descriptives des principales plantes invasives, les fiches de reconnaissance et de gestion synthétiques, les guides de reconnaissance et de conseils de gestion des principales plantes invasives le long des cours d'eau et plans d'eau en région wallonne.

**Vous pouvez également contacter :**



086 / 21 08 44

[cr.ourthe@skynet.be](mailto:cr.ourthe@skynet.be)



Tél : 084/222.665

Fax : 084/210653

[crlesse@skynet.be](mailto:crlesse@skynet.be)



Tél : 084/32.70.46-26

[environnement@marche.be](mailto:environnement@marche.be)